

Image not found or type unknown



Prime de nettoyage de tenue

Par **caty**, le **17/02/2011 à 10:37**

Bonjour,rnrnLors des négociations salariales de cette année, mon employeur dit nous devoir la prime étant donne que la loi est passée en mai 2008.rnLa somme est de 10 € par trimestre, 120 € par an, ai je le droit de lui réclamer la prime depuis les années non payées ? Depuis mai 2008, 2009, 2010 ?rnrnMerci de me répondre assez rapidement.rnrnMarie.